



## ***DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2025***

### **Une femme battue par son mari commune Buhiga, province de Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2024 indique qu'en date du 20 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Gitanga, commune Buhiga, province de Karuzi, Nzeyimana, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD, a agressé son épouse, Bibiane âgé de 34 ans, également membre du parti CNDD-FDD.

Selon les témoignages recueillis, l'origine de cet incident serait un désaccord concernant la vente d'une vache familiale. Face au refus de sa femme, Nzeyimana s'est emporté et l'a roué de coups de bâton, causant notamment la perte de deux de ses dents.

La victime a été laissée pour morte et son mari s'est rendu de lui-même au poste de police de la zone de Buhiga où il est incarcéré. Hospitalisée en urgence, Bibiane a pu quitter l'hôpital de Buhiga le 30 décembre 2024.

### **Six enfants tous garçons violés en commune et province Kayanza**

Le 28 décembre 2024, sur la colline Bubezi de la commune et province de Kayanza, les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation de Bosco Igiraneza, surnommé Kibutura, un coiffeur accusé d'avoir violés six garçons âgés entre 13 et 18 ans.

Originaire de la colline Musave, en ville de Kayanza, le présumé auteur avait déjà été condamné pour des faits similaires en 2022 et avait bénéficié d'une grâce présidentielle. Après sa libération, il s'était installé à Bubezi où il exerçait en tant que coiffeur et faisait la projection des films-vidéos dans une mini-studio. C'est dans ce cadre qu'il aurait attiré ses jeunes victimes en leur promettant un emploi rémunéré.

Une fois les jeunes garçons embauchés, Kibutura les droguait à l'aide de boissons alcoolisées locales (Kik, Karibu) pour les rendre inconscients et les agresser sexuellement. Il les menaçait ensuite de mort s'ils révélaient les faits.

C'est grâce à la vigilance du propriétaire de la maison louée par Kibutura que l'affaire a été révélée.

Ayant remarqué un comportement étrange entre son fils et le locataire, le père de famille a insisté pour connaître la raison de cette tension. Sous la pression, l'adolescent a finalement avoué les actes de pédophilie dont il était victime. Alertés, les notables collinaires ont immédiatement saisi la police et Mugisha, OPJ est en charge de l'enquête.

Les noms des victimes sont:

- 1) K.N, âgé de 14 ans, violés dans la nuit du 8/12/2024
- 2) S.N, âgé de 15ans, violé dans la nuit du 14/12/2024
- 3) J.B, âgé de 18 ans, violé dans la nuit du 20/12/2024
- 4) I.N, âgé de 15 ans, violé dans la nuit du 4/12/2024
- 5) O.M, âgé de 18 ans, violé dans la nuit du 18/12/2024
- 6) B.N, âgé de 17 ans. Celui-ci a passé une semaine chez le présumé auteur du 10/12 au 17/12/2024.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Le 13 janvier 2025, une petite fille de 5 ans, E.H.I., a été victime d'un viol commis par Asmani Nsengiyumva, un jeune homme de 26 ans, dans la ville de Rumonge. Selon les parents de la victime, Nsengiyumva avait été embauché comme peintre dans une boutique appartenant à la famille de l'enfant en janvier 2024.

Le jour du viol, l'enfant rentrait de l'école maternelle lorsque Nsengiyumva l'a emmenée dans la boutique pour commettre son crime. Les parents de la victime ont alerté la police, et Nsengiyumva a été arrêté le lendemain et incarcéré au commissariat de police de Rumonge.

Le 17 janvier 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Rumonge a condamné Nsengiyumva à 20 ans de prison ferme pour viol sur mineur. Lors de l'audience, Nsengiyumva n'a pas nié les faits et a affirmé que'un sorcier lui avait conseillé de commettre ce crime pour acquérir richesse et pouvoir.

Nsengiyumva a été transféré à la prison centrale de Murembwe après le verdict. Cette affaire soulève des préoccupations concernant la sécurité des enfants et la lutte contre les violences sexuelles au Burundi.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2025, indique qu'en date du 11 janvier 2025, vers 20 heures, sur la sous colline Kivubo, colline Nyagasaka, commune et province Rumonge B. R., âgée de 16 ans vendeuse de boutique a été violée par un homme non identifié. Ce dernier l'avait trouvée dans sa boutique quand il s'était présenté comme un client et en l'intimidant à l'aide d'un couteau lui disant qu'il allait la tuer si elle osait crier. Après le viol, le présumé auteur est parti et elle a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'ont conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique. Elle était hébergée au centre jusqu'à ce 16 janvier 2025. Les autorités à la base ont tenté de chercher ce malfaiteur mais en vain.

### **Une fille violée en commune et province Ngozi**

En date du 25 janvier 2025, sur la colline Rusuguti, zone, commune et province Ngozi, A. D âgée de 10 ans a été violée par un adulte non encore identifié. L'enfant a été retrouvé dans un champ de maïs et a été conduit à l'hôpital pour les soins de santé. Le présumé auteur l'a trompé avec des beignets et la conduit dans le champ pour la violer.

Les médecins disent que les victimes de viol peuvent subir des graves conséquences dont la stérilité ou autre handicap. Depuis le début de cette année 2025 trois enfants de la province de Ngozi ont été violées par des adultes. Deux de ces violeurs ont arrêtés sont en prison

### **Une fille violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 22 janvier 2025 indique qu'au mois de septembre 2024, sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura, C. N, âgée de 16 ans, élève en 9<sup>ème</sup> à l'ECOFO Musenyi a été violée par Ezéchiel Havyarimana, membre du parti CNDD-FDD, résidant à Musenyi dans la commune Nyabiraba, province Bujumbura. Selon un témoin oculaire, le crime a été commis dans une maison en construction il y a environ quatre mois, comme en atteste l'état de grossesse de la victime. Des témoins oculaires, notamment des enfants, ont assisté à la scène et ont accusé Havyarimana Ezéchiel. L'accusé a par ailleurs reconnu les faits lors de l'audience en date du 8 janvier 2025. Le TGI Kabezi a condamné d'une peine d'emprisonnement de 27ans à l'encontre d'Ezéchiel Havyarimana,